

Communiqué de presse

19 mai 2020

Forêt domaniale de Saint-Germain

Depuis le 11 mai 2020, la route forestière du Belvédère est fermée à la circulation des véhicules à moteur.



Routes ouvertes à la circulation générale

L'agence ONF IDF Ouest gère 88 km de routes ouvertes dans les forêts domaniales.

>> Pour la forêt de Saint-Germain, elles représentent 8,8 km dont 7 km sont des routes de transit.

FERMETURE DÉFINITIVE DE LA ROUTE FORESTIÈRE DU BELVÉDÈRE

Cette route forestière était ouverte à la circulation générale, empruntée quotidiennement par des automobilistes.

Les routes de transit nécessitent un entretien renforcé afin de garantir la sécurité des conducteurs et des leurs véhicules. L'entretien de la route forestière du Belvédère n'était plus assuré à un niveau suffisant pour cet usage.

L'ONF n'a ni vocation, ni les compétences, pour gérer des routes de transit. Sans financement extérieur, ces routes ne sont pas entretenues.

Après consultation des collectivités de Maisons-Laffitte, de Saint-Germain-en-Laye et du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), il a été décidé conjointement de fermer cette route.

Un nouveau canton de forêt devenu plus tranquille, indemne de bruit et de pollution, éléments importants pour les promeneurs.

Rappelons que les routes forestières sont des accès pour la gestion forestière et pour les promeneurs et n'ont pas comme vocation première d'être des routes de transit reliant deux communes ou deux quartiers entre eux.

Forêt domaniale de Saint-Germain

Plan

Fermeture de la route forestière du Belvédère

